

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°12

SEANCE DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-cinq février, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Jean-Marie VERWAERDE, Michelle DRION.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signature par le Maire de la convention de prêt d'un terrain mobile de hockey sur gazon.

Suite à la fermeture de la salle des sports de Vimy dû à une fissure de la poutre centrale, l'utilisation de cette dernière par l'association amicale laïque FJEP (Foyer des Jeunes et Education populaire) de Vimy n'est plus possible. De ce fait, l'association a sollicité la ville afin de trouver un emplacement pour un terrain mobile de hockey sur gazon que la ligue de Hockey Hauts de France était en mesure de leur prêter, afin de poursuivre le développement de leur pratique.

Après plusieurs échanges, rencontres et visites sur différents sites de la commune, il a été décidé que le meilleur endroit pour poser le terrain se trouvait dans la cour de l'école Jean Macé de Vimy.

Avantages du site:

- Lieu sécurisé
- Site clos et fermé par un portail
- Mutualisation de la structure pour une utilisation scolaire
- Sécurité de la pratique pour les utilisateurs et les accompagnateurs

Engagement de la commune sur :

- Mise à disposition du foncier dédié
- Coordination avec la direction de l'école publique de Jean Macé

Cette convention sera valable du 05 mars 2025 au 04 Juillet 2025. Celle-ci fera l'objet d'un suivi périodique sur les engagements énoncés dans cette convention.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 062-216208611-20250306-120204032025-DE



A cet effet, le conseil municipal :

- d'approuver les termes de cette convention (annexée à la présente délibération),
- d'autoriser le maire à signer la convention du prêt d'un terrain mobile de hockey sur gazon.

Pour à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

A blue ink signature of Christian Sprimont, written in a cursive style, overlapping the official seal of the Municipality of Vimy.



Christian SPRIMONT